

Ville des Sables d'Olonne
Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 23 septembre 2019

DELIBERATION N° 37

OBJET : ACTION FONCIERE – DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « LES BISQUINES »

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle Audubon, sise 60 Boulevard Pasteur aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le dix-sept septembre deux mille dix-neuf (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS : BAUDUIN Michel, BENELLI Frédéric, BLANCHARD Alain, BOSSARD Françoise, BRANDET Claire, BROSSARD Catherine, CASSES Jean-Eudes, CHAIGNE Nicolas, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHARBONNIER Catherine, CHENECHAUD Jean-Claude, CHENECHAUD Nicolas, COMPARAT Annie, DEJEAN Jean-François, DELPIERRE Christine, DURAND Claude, EPAUD Sylvie, GAYDA Catherine, GINO Corine, GROUSSEAU André, HECHT Gérard, HENNO Linda, HERBRETEAU Jean-Claude, HORDENNEAU Dominique, HOUSSEIN Patrick, JAUZELON Marie-Noëlle, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LANDAIS Jean-Noël, LAURY Isabelle, LE SANN Jean-Yves, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAINGUENEAU Gérard, MALLOCHET Gérard, MARCHAND Bernard, MASSON Jacques, MAUREL Mauricette, MEREL Chantal, MERLE Colette, MICHENAUD Catherine, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, MOULY Gérard, PARISSET Lionel, PECHEUL Armel, PERON Loïc, RAIMBAUD Richard, REHAULT Marie-Françoise, ROBIN Evelyne, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, RUCHAUD Daniel, THEBAULT Jean-Pierre, VERMERIE Sophie, VIOLOT Caroline, VRIGNON Francine, YOU Michel.

ABSENTS EXCUSES : AUGRY Valérie donne pouvoir à Alain BLANCHARD, BALLE Pascale donne pouvoir à BROSSARD Catherine, BELLE Jean-Marie donne pouvoir à CHENECHAUD Nicolas, BILLON Annick donne pouvoir à HECHT Gérard, BOUDIGOU Adeline donne pouvoir à MAESTRIPIERI Dominique, BROSSEAU Stéphane donne pouvoir à RUCHAUD Daniel, CHENECHAUD Frédéric donne pouvoir à DEJEAN Jean-François, COUGNAUD Henri donne pouvoir à PECHEUL Armel, DEVOIR Robert donne pouvoir à CASSES Jean-Eudes, FOURNIERE Claude donne pouvoir à ROUSSEAU Lucette, MIGNON Laëtitia donne pouvoir à COMPARAT Annie, PATHE Martine donne pouvoir à PERON Loïc, PINEAU Florence donne pouvoir à HORDENNEAU Dominique, PLANSON Didier donne pouvoir à BAUDUIN Michel.

ABSENTS : BOURDIN Laurence, CHARTEAU Joseph, CODET Bernard, LANDRIEU Nicole, MARTIN Françoise, MENERET Jean-Christophe, PETIT François, QUINTARD-GALLENNE Nathalie, RABILLER Lucie, SILARI Nathalie.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CHENECHAUD Jean-Claude a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 82

Nombre de présents : 58

Nombre de votants : 72

REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—
Ville des Sables d'Olonne
—

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 23 septembre 2019

DELIBERATION N° 37

OBJET : ACTION FONCIERE - DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « LES BISQUINES »

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractères de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La société SIPO-PHILAM a obtenu le 15 octobre 2018 un permis d'aménager un lotissement comprenant 26 lots à usage d'habitation, désigné « Les Bisquines ».

Le géomètre de l'aménageur a sollicité la commune afin que celle-ci dénomme la voie desservant cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 03 septembre 2019, pour dénommer la voie « rue du Fond Sablais » qui correspond au nom du lieu-dit cadastral et, la majorité des administrés connaissent ce lotissement sous ce nom-là,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de dénommer la voie desservant le lotissement « Les Bisquines » : rue du Fond Sablais selon la délimitation reportée au plan joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document entrant dans le cadre de l'application de la délibération à intervenir.

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



Yannick MOREAU

Maire des Sables d'Olonne

Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai